

Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. GENERALE

A/37/786 S/15530

20 décembre 1982

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-septième session
Point 33 de l'ordre du jour
POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT
SUD-AFRICAIN

CONSEIL DE SECURITE Trente-septième année

Lettre datée du 17 décembre 1982, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-jointe une déclaration faite le 13 décembre 1982 par un porte-parole du Ministère des affaires étrangères du Gouvernement de la République islamique du Pakistan au sujet de l'acte d'agression perpétré par l'Afrique du Sud contre le Lesotho.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de la déclaration ci-jointe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 33 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représertant permanent,

(Signé) S. SHAH NAWAZ

ANNEXE

DECLARATION DU PORTE-PAROLE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE DU PAKISTAN AU SUJET DE L'ACTE D'AGRESSION PERPETRE PAR L'AFRIQUE DU SUD CONTRE LE LESOTHO

Islamabad, le 13 décembre : un porte-parole du Ministère des affaires étrangères a condamné aujourd'hui le raid armé que l'Afrique du Sud a effectué, le 9 décembre 1982, au Lesotho, pays voisin, et qui a causé la mort de nombreux innocents, y compris des femmes et des enfants, à Maseru, la capitale du pays.

Le porte-parole a déclaré que l'acte d'agression de l'Afrique du Sud prouvait une fois de plus que Pretoria n'avait que mépris et dédain pour les normes de conduite internationale. Cet acte flagrant d'agression contre le territoire d'un pays voisin est injustifiable.

Le porte-parole a déclaré qu'en persistant dans ses politiques de violence, d'apartheid et d'attaques armées contre la souveraineté de ses voisins, l'Afrique du Sud compromettait encore davantage les perspectives de paix et d'harmonie raciale dans la région.

